

MOBILITES CAT - B

Liste des avis émis par la commission administrative paritaire du 22 octobre 2015 sur les mutations internes comportant changement de résidence ou modification de la situation de l'agent au sens de l'article 52 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.


Le 22 octobre 2015, les membres de la commission administrative paritaire des officiers de sapeurs-pompiers de catégorie B ont émis un avis favorable aux mutations envisagées au titre de l'année 2015 pour les officiers de sapeurs-pompiers qui ont été présentées par les services départementaux d'incendie et de secours.

Départements	Sens de l'avis	Observations
AIN	Favorable	
ALPES-MARITIMES	Favorable	
ARDÈCHE	Favorable	
CALVADOS	Favorable	
CÔTES-D'ARMOR	Favorable	
GARD	Favorable	
GERS	Favorable	
GIRONDE	Favorable	
LANDES	Favorable	
HAUTE MARNE	-	
MEUTHE-ET-MOSELLE	Favorable	
MORBIHAN	Favorable	
MOSELLE	Favorable	
NORD	-	
PAS-DE-CALAIS	Favorable	
PYRÉNÉES-ORIENTALES	Favorable	
BAS-RHIN	Favorable	
SARTHE	Favorable	
SAVOIE	Favorable	

Le chef de service, adjoint au Directeur
Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises,
chargé de la Direction
des Sapeurs-pompiers

Julien MARION

SEINE-ET-MARNE	Favorable	
DEUX-SEVRES	Favorable	
TARN ET GARONNE	-	
VAR	Favorable	
VAUCLUSE	Favorable	
VENDÉE	Favorable	
VIENNE	Favorable	
VAL-D'OISE	Favorable	
GUYANE	Favorable	


Le chef de service, adjoint au Directeur
Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises,
chargé de la Direction
des Sapeurs-pompiers

Julien MARION